

OMPI



CRNR/DC/49
ORIGINAL : anglais
DATE : 11 décembre 1996

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR CERTAINES QUESTIONS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

Genève, 2 - 20 décembre 1996

PROPOSITION D'AMENDEMENT DES ARTICLES 2 ET 15
DU PROJET DE TRAITÉ N° 1

présentée par la délégation du Brésil

Article 2 :

Remplacer le texte actuel de l'article 2 par le texte des articles 3 à 6 de la Convention de Berne.

Article 15 :

Remplacer le texte actuel de l'article 15 par le texte de l'article 18 de la Convention de Berne.

[Fin du document]